

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 13-357-1926 abrogeant celui du 23 novembre 1925 rendant provisoirement libre la vente du pain.

n° 13-357-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 août 1926

Numéro JO  
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro  
31 août 1926

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret, du 26 février 1914 promulgué par l'arrêté du 27 mars 1914 relatif aux pouvoirs réglementaires des gouverneurs

**Vu** l'arrêté du 30 avril 1925 fixant le mode de taxation du pain

**Vu** l'arrêté du 23 novembre 1925 rapportant provisoirement l'arrêté du 30 avril 1925,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté du 23 novembre 1927 est rapporté. Art 2. — le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.